

# Procédure file

Informations de base		
INI - Procédure d'initiative	<a href="#">2013/2041(INI)</a>	Procédure terminée
Repenser l'éducation		
Sujet		
4.40.01 Espace européen de l'éducation et de la formation tout au long de la vie		
4.40.15 Enseignement et formation professionnelle		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<b>CULT</b> Culture et éducation		18/12/2012
		S&D <a href="#">NEVEĎALOVÁ Katarína</a>	
		Rapporteur(e) fictif/fictive	
		PPE <a href="#">ZVER Milan</a>	
		ALDE <a href="#">TAKKULA Hannu</a>	
		Verts/ALE <a href="#">TAVARES Rui</a>	
		ECR <a href="#">MIGALSKI Marek Henryk</a>	
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	<b>REGI</b> Développement régional		
		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<b>ITRE</b> Industrie, recherche et énergie		
		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<b>EMPL</b> Emploi et affaires sociales		06/02/2013
		S&D <a href="#">GÖNCZ Kinga</a>	
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	<a href="#">Éducation, jeunesse, sport et culture</a>	VASSILIOU Androulla	

Événements clés			
20/11/2012	Publication du document de base non-législatif	<a href="#">COM(2012)0669</a>	Résumé
14/03/2013	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
17/09/2013	Vote en commission		
01/10/2013	Dépôt du rapport de la commission	<a href="#">A7-0314/2013</a>	Résumé
21/10/2013	Débat en plénière		
22/10/2013	Résultat du vote au parlement		
22/10/2013	Décision du Parlement	<a href="#">T7-0433/2013</a>	Résumé
22/10/2013	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2013/2041(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 54
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	CULT/7/12128

Portail de documentation					
Document de base non législatif		<a href="#">COM(2012)0669</a>	20/11/2012	EC	Résumé
Projet de rapport de la commission		<a href="#">PE510.619</a>	28/05/2013	EP	
Avis de la commission	EMPL	<a href="#">PE508.049</a>	27/06/2013	EP	
Amendements déposés en commission		<a href="#">PE513.374</a>	03/07/2013	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		<a href="#">A7-0314/2013</a>	01/10/2013	EP	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		<a href="#">T7-0433/2013</a>	22/10/2013	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		<a href="#">SP(2014)62</a>	07/03/2014	EC	

## Repenser l'éducation

**OBJECTIF** : présenter un nouveau cadre stratégique destiné à «repenser l'éducation» et à investir dans les compétences pour de meilleurs résultats socio-économiques.

**CONTEXTE** : l'investissement dans l'éducation et la formation pour le développement des compétences revêt un caractère fondamental pour la stimulation de la croissance, car ce sont les compétences qui détermineront la capacité de l'Europe à accroître sa productivité. À long terme, les compétences favoriseront l'innovation et la croissance et influenceront sur l'évolution du marché du travail.

Toutefois, les systèmes d'éducation et de formation européens ne forment toujours pas aux compétences pertinentes pour l'employabilité et le décalage entre l'offre et la demande de compétences constitue une préoccupation croissante pour la compétitivité de l'industrie européenne.

Bien que la proportion des diplômés de l'enseignement supérieur ait progressé au cours des 5 dernières années,

- les efforts déployés pour atteindre l'objectif général de 40% des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur doivent se poursuivre ;
- le décrochage scolaire continue d'atteindre des niveaux inacceptables;
- 73 millions d'adultes n'ont toujours qu'un faible niveau d'instruction ;
- près de 20% des jeunes âgés de 15 ans ont des lacunes en lecture,
- la participation à l'apprentissage tout au long de la vie n'atteint que 8,9%.

D'une manière générale, d'ici 2020, la part des emplois nécessitant des compétences de haut niveau aura progressé de 20% et la nécessité de renforcer les compétences pour renforcer l'employabilité va devenir l'un des enjeux les plus pressants des États membres pour réduire le chômage des jeunes. C'est la raison pour laquelle, la présente communication met l'accent sur l'acquisition des compétences adaptées à l'emploi, sur l'amélioration de l'efficacité et de la capacité d'intégration des établissements d'enseignement et de formation, ainsi que sur la collaboration de toutes les parties concernées.

**CONTENU** : dans sa communication, la Commission définit un certain nombre de priorités stratégiques à l'intention des États membres et présente de nouvelles actions au niveau de l'Union. Parmi ces priorités, une attention particulière est accordée à la lutte contre le chômage des jeunes.

A) Priorités pour les États membres : les mesures visent principalement à faciliter la transition des études au monde du travail et à renforcer l'apprentissage en milieu professionnel. Les mesures proposées peuvent se résumer comme suit :

1. Promouvoir l'excellence dans l'enseignement et la formation professionnels (EFP) : les principales mesures visent à :

- élaborer des systèmes d'EFP en alternance de qualité,
- aligner les politiques en matière d'EFP sur les stratégies régionales ou locales de développement économique («spécialisation intelligente»),
- instaurer une perméabilité entre les offres pédagogiques,
- développer les formations diplômantes courtes (2 ans), en particulier lorsqu'il existe un potentiel de croissance comme dans les TIC,

les soins de santé et les compétences «vertes»,

- renforcer les partenariats et les réseaux locaux, nationaux et internationaux entre les entreprises, notamment les PME, et les prestataires d'EFPP.

2. Améliorer les résultats des groupes d'étudiants les plus exposés au risque de décrochage scolaire. Les principales mesures envisagées entendent :

- mettre en place des dispositifs d'éducation et d'accueil de la petite enfance abordables,
- améliorer l'acquisition de compétences fondamentales (lecture, écriture, calcul, compétences mathématiques et scientifiques de base),
- détecter les lacunes en matière de compétences de base à un stade précoce,
- appliquer des stratégies pour lutter contre le décrochage scolaire.

3. Renforcer l'esprit d'entreprise, les compétences numériques et les langues étrangères notamment en appliquant des méthodes pédagogiques innovantes axées sur l'apprenant et en concevant des outils permettant d'apprécier et d'évaluer efficacement le niveau de compétence. Tous les jeunes devraient bénéficier d'au moins une expérience pratique en entreprise avant de quitter l'enseignement obligatoire.

4. Réduire le nombre d'adultes peu qualifiés principalement en renforçant les incitations pour la formation des adultes en entreprise, en mettant en place des guichets uniques regroupant divers services d'éducation et de formation tout au long de la vie, tels que la validation d'acquis et l'orientation professionnelle.

5. Développer l'utilisation des TIC dans l'apprentissage et l'accès à des RÉL de qualité (ressources éducatives libres à savoir les matériaux d'enseignement, d'apprentissage ou de recherche appartenant au domaine public) en modernisant l'infrastructure TIC des écoles, en favorisant l'enseignement et l'évaluation fondés sur les TIC et en aidant les établissements d'éducation et de formation à adapter leur modèle de fonctionnement à la propagation des RÉL.

6. Revoir et renforcer le profil professionnel de tous les métiers de l'enseignement, y compris en améliorant les compétences numériques des enseignants.

Ces réformes ne pourront être concrétisées sans une amélioration de l'efficacité du financement de l'éducation. Pour répondre à cet enjeu, la Commission invite les États membres à engager le débat au niveau national sur les moyens d'établir des mécanismes de financement pérennes. À cet égard, une attention particulière devrait être accordée à l'élaboration de mécanismes de financement reposant sur une responsabilité financière partagée des pouvoirs publics, des entreprises et, dans une mesure appropriée, des particuliers ainsi que des entreprises (PME comprises).

B) Coordination et contributions au niveau européen : au niveau de l'UE, l'accent sera mis sur :

1. le recentrage sur les spécificités nationales et le renforcement de l'aide aux États membres par le suivi des progrès réalisés dans chaque État membre dans le contexte du prochain semestre européen et la prise en compte des résultats de cet examen dans la préparation du projet de recommandations par pays pour 2013. À l'automne 2013, un suivi renforcé sera initié via des indicateurs de référence en matière d'éducation et de formation, dont le nouvel indicateur relatif à l'enseignement des langues ;
2. des améliorations en matière d'apprentissage en milieu professionnel, notamment par la mise en place d'une alliance pour l'apprentissage à l'échelle de l'Union. Dans un premier temps, la Commission s'engagera en faveur d'un mémorandum sur la coopération européenne dans l'enseignement et la formation professionnels visant à réunir plusieurs États membres ;
3. la création d'un espace européen des compétences et des certifications pour favoriser le renforcement de la convergence des outils de l'UE pour la transparence et la reconnaissance ;
4. le financement de l'éducation dans une perspective de croissance, pour un engagement plus fort en faveur d'une main-d'œuvre qualifiée qui se perfectionne en permanence ;
5. l'analyse de l'incidence de l'octroi d'une aide de l'Union pour le développement de l'accessibilité et de l'utilisation des RÉL et des TIC, et la création d'une dimension européenne pour l'éducation en ligne ;
6. des mesures en faveur de la formation à l'entrepreneuriat ;
7. la mise en place de partenariats entre l'éducation, les entreprises et la recherche, tels que les alliances de la connaissance, les alliances sectorielles pour les compétences et les partenariats au titre du programme Marie Skłodowska-Curie, qui seront promus par l'intermédiaire du programme «Erasmus pour tous» 2014-2020 et par Horizon 2020.

En guise de conclusion, la Commission indique quelle fera en sorte que la contribution de l'éducation et de l'investissement dans les compétences à la croissance et à l'emploi soit pleinement prise en compte dans le Semestre européen. Elle recourra aux plateformes européennes de dialogue comme la méthode ouverte de coordination en matière d'éducation et de formation, le processus de Bologne et le processus de Copenhague pour l'EFPP ainsi que les instruments de financement, pour insister sur l'urgence d'agir dans les domaines évoqués dans la communication.

## Repenser l'éducation

---

La commission de la culture et de l'éducation a adopté le rapport d'initiative de Katarína NEVEŽALOVÁ (S&D, SK) intitulé «Repenser l'éducation» en réponse à une communication de la Commission portant sur le même thème.

Les députés rappellent qu'en mars 2013, le taux de chômage chez les jeunes de moins de 25 ans dans l'UE s'établissait à 23,5% alors que dans le même temps plus de deux millions de postes restaient vacants. Ils affirment que dans plusieurs États membres, le nombre de chômeurs et la durée du chômage augmentent et l'adéquation entre l'offre et la demande se détériore.

Dans ce contexte, les députés accueillent favorablement la communication de la Commission, en particulier son orientation résolue vers la lutte contre le chômage des jeunes par des investissements dans les compétences, son appel à une modernisation des systèmes d'enseignement supérieur et la promotion d'un enseignement et d'une formation professionnels (EFPP) de qualité au niveau mondial. Ils se réjouissent également de l'adoption de mesures en vue de remédier au déficit d'enseignants et de formateurs qualifiés.

Face à la crise économique et financière, les députés estiment que les États membres doivent assurer le droit de chacun, indépendamment

de sa situation économique, à une éducation gratuite et universelle et de qualité. Ils rappellent que de meilleures compétences linguistiques favorisent la mobilité et améliorent l'aptitude à l'emploi, la compréhension des autres cultures et les relations interculturelles. Ils soutiennent donc sans réserve la proposition de la Commission en faveur d'un nouvel indicateur européen des compétences linguistiques dont l'objectif pour 2020 serait la connaissance d'une langue étrangère par au moins 50% de la population âgée de 15 ans et l'apprentissage par au moins 75% d'une deuxième langue étrangère.

Les députés demandent également une approche globale de l'enseignement et de la formation incluant l'apprentissage non formel et informel.

Rappelant les objectifs généraux et les buts que l'Union s'est fixés dans le cadre de la stratégie Europe 2020, les députés appellent les États membres à faire des dépenses et des investissements publics dans les domaines de l'enseignement, de la formation, de la recherche et de l'innovation une priorité. Ils rappellent en effet que toute coupe budgétaire dans ces domaines aura une influence négative sur l'éducation.

Parallèlement, les députés se disent favorables à un suivi des situations nationales et au lancement d'un débat au niveau de l'Union avec les parties prenantes concernées en matière d'efficacité des investissements dans l'éducation. Ils prient également le Conseil d'adopter sans retard la directive horizontale anti-discrimination, un instrument essentiel pour garantir une égalité véritable et lutter contre les préjugés et la discrimination, y compris à l'école.

Réaffirmant le principe de l'égalité d'accès à l'éducation, les députés demandent que l'on garantisse un enseignement et des formations de qualité et accessibles même en période de restrictions budgétaires.

La jeunesse: un investissement pour le futur : les députés demandent la reconnaissance et l'implication des organisations de jeunesse et de la société civile dans l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies de formation tout au long de la vie. Ils appellent à reconnaître les qualifications acquises par les jeunes dans le cadre d'études suivies dans des universités autres que leurs universités-mères, à commencer par celles acquises dans le cadre du programme Erasmus. Ils demandent également à ce que les apprenants et les organisations auxquelles ils sont attachés soient impliqués dans les processus décisionnels relatifs à l'éducation.

Parallèlement, les députés pressent les États membres de rendre l'EFPI plus attractif et plus pertinent pour le marché du travail, et d'en faire une partie intégrante du système éducatif tout en garantissant sa qualité, notamment à travers de l'introduction de la formation dans les domaines de l'entrepreneuriat et des TIC, en coopération avec les entreprises.

Les députés invitent les États membres et les pouvoirs locaux et régionaux à inclure des éléments de formation à la création d'entreprise dans les programmes de l'enseignement de base, de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur.

En ce qui concerne les formations scientifiques, les députés insistent sur la nécessité d'accroître l'attractivité et la valeur des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques dans l'enseignement. De même, ils appellent les États membres à dispenser des formations plus efficaces axées sur les compétences transversales, les compétences linguistiques et les compétences de gestion et de direction d'entreprise, de façon à renforcer l'employabilité à travers l'ensemble de l'Europe. D'une manière générale, les députés appellent à la pluridisciplinarité dans les programmes scolaires et à l'évolution des formations dispensées.

Pour les jeunes en décrochage, les députés demandent des stages et des apprentissages de grande qualité, notamment pour ceux qui n'étudient pas, ne travaillent pas et ne suivent pas de formation (NEET). Les employeurs sont également appelés à proposer davantage de contrats d'apprentissage de qualité aux jeunes afin d'améliorer leur carrière professionnelle.

Soulignant la plus-value d'une expérience à l'étranger pour accompagner les jeunes en décrochage scolaire ou sans diplôme, les députés estiment que le programme Erasmus+ devrait constituer un cadre excellent leur permettant de suivre une partie de leur formation professionnelle à l'étranger.

Les députés appellent en outre les États membres à :

- mettre en place les politiques d'accompagnement pour les jeunes en chômage de longue durée ;
- investir dans les mécanismes d'activation précoce du marché du travail et les mécanismes d'accès à l'emploi ;
- mettre rapidement en œuvre l'initiative Garantie européenne pour la jeunesse ;
- empêcher la baisse des ressources destinées au soutien de l'emploi et de la formation des jeunes.

En matière de financement, les députés appellent à une approche intégrée visant à mettre en œuvre les possibilités d'accès au financement du Fonds social européen (FSE) et du Fonds de cohésion, ainsi qu'aux sources nationales de financement dans la perspective d'une croissance intelligente. Ils soulignent le rôle du FSE pour soutenir les investissements dans l'éducation et la formation, les compétences et l'apprentissage tout au long de la vie et plaident en faveur de l'affectation au FSE d'une part minimale globale s'élevant à 25% du budget de la politique de cohésion.

Un objectif majeur: les partenariats : les députés soulignent que des partenariats forts puisent dans les synergies entre les ressources humaines et les ressources financières et permettent le partage des coûts de la formation permanente. Ils demandent une amélioration du dialogue social et civil en matière d'éducation et de formation au niveau national comme au niveau de l'Union, ainsi qu'un renforcement du rôle des partenaires sociaux dans l'élaboration des politiques. Ils estiment que la promotion des partenariats public-privé est une mesure importante assurant une responsabilité commune pour l'éducation et l'insertion professionnelle, en vue d'une adaptation plus rapide des diplômés aux exigences de l'industrie et du marché.

Parallèlement, les députés soulignent que la communication de la Commission ne définit pas la moindre mesure concrète de mise en œuvre de la coopération entre le secteur éducatif et les divers partenaires sociaux et économiques. Ils invitent dès lors la Commission à solliciter activement un soutien et des initiatives ainsi que d'autres formes de coopération avec le secteur privé visant à améliorer l'éducation. Ils appellent ainsi les États membres à améliorer la coopération et les partenariats entre les entreprises et le secteur de l'éducation à tous les niveaux.

D'autre part, les députés invitent la Commission et les États membres à réfléchir soigneusement au concept de partage des coûts comme moyen de financer l'éducation. Ils préconisent un renforcement de la coopération entre les établissements et les prestataires de services d'enseignement, les entreprises, les partenaires sociaux, les organisations civiles, les autorités locales, régionales et nationales et les services pour l'emploi afin d'échanger les meilleures pratiques, promouvoir les partenariats et s'employer à proposer des stages et des contrats d'apprentissage de qualité.

Perspectives de la formation tout au long de la vie : les députés encouragent les États membres à promouvoir la coopération et les synergies dans le domaine de la formation permanente, en particulier pour élargir l'accès aux formations et concevoir, adapter et moderniser les

programmes des établissements d'enseignement. Ils constatent la grande disparité des ressources et connaissances disponibles en matière de TIC dans les écoles et les établissements d'enseignement supérieur entre les différents États membres, et même au sein des États membres. Ils insistent sur la nécessité d'intégrer systématiquement les infrastructures et connaissances dans le domaine des TIC dans tous les secteurs de l'éducation et de la formation.

Les députés exhortent par ailleurs les États membres à investir dans l'apprentissage tout au long de la vie des enseignants, afin de contribuer à leur développement professionnel et personnel, ainsi qu'à améliorer le statut et les conditions de travail des enseignants. Ils appellent également à la valorisation de la profession d'enseignant.

Les députés demandent par ailleurs que des mesures soient prises pour :

- fixer des critères uniformes et des objectifs d'évaluation concernant l'efficacité du travail des enseignants ;
- fixer des parcours d'apprentissage individualisés afin d'aider les personnes à actualiser et à améliorer leurs compétences productives, sociales et économiques tout au long de leur vie ;
- introduire des mesures spécifiques, sous la forme d'un soutien financier aux personnes issues de milieux socio-économiques défavorisés, afin d'offrir à chacun la possibilité d'atteindre le niveau d'éducation le plus élevé ;
- veiller à ce que le système éducatif réponde aux besoins de tout étudiant tout au long de ses études ;
- proposer des solutions de soutien sur mesure aux Roms et autres minorités ;
- résoudre les problèmes de la ségrégation par métier et de la discrimination salariale, et éliminer la discrimination fondée sur le genre et l'orientation sexuelle dans l'éducation ;
- proposer un large éventail de structures de soutien, comme des bourses, des subventions et des prêts étudiant à des conditions favorables, des systèmes de tutorat, de parrainage et de constitution de réseaux au bénéfice des élèves défavorisés ;
- élargir l'accès à l'éducation et aux stages.

Les députés appellent en outre les États membres à déployer des efforts importants pour réduire les taux de décrochage scolaire de manière à atteindre les objectifs fixés dans la stratégie Europe 2020 visant à parvenir à un taux de décrochage inférieur à 10% des élèves.

Ils soulignent la nécessité de se préoccuper particulièrement des adultes peu qualifiés et du rôle joué par l'éducation et la formation des adultes pour accéder à ces groupes, et de mettre l'accent sur l'apprentissage intergénérationnel. Ils appellent en outre les États membres à encourager les activités bénévoles à tout âge.

Mettant en avant les possibilités offertes par les cours de masse en ligne accessibles à tous (MOOCs - Massive Open Online Courses), les députés appellent à des mesures favorisant l'égalité de tous les apprenants et permettant de réduire les coûts de l'éducation pour les apprenants comme pour les universités.

Les députés soutiennent fermement la création d'un espace européen des compétences et des certifications visant à la transparence et à la reconnaissance des qualifications acquises via l'EFP et proposent d'étendre cette reconnaissance aux qualifications acquises en dehors du système formel d'éducation et de formation.

Ils prient les États membres de procéder, sur une base régulière, à un suivi et à des évaluations, en associant les acteurs concernés, afin de déterminer si leur système et leurs programmes éducatifs sont parvenus à toucher les membres des catégories sociales vulnérables.

Enfin, les députés appellent les États membres à prendre les mesures nécessaires pour réformer leur système éducatif en ligne avec les propositions faites dans le présent projet de résolution.

## Repenser l'éducation

---

Le Parlement européen a adopté par 556 voix, 105 voix contre et 6 abstentions une résolution intitulée «Repenser l'éducation» en réponse à une communication de la Commission portant sur le même thème.

Le Parlement rappelle qu'en mars 2013, le taux de chômage chez les jeunes de moins de 25 ans dans l'UE s'établissait à 23,5% alors que dans le même temps plus de deux millions de postes restaient vacants. Il affirme que dans plusieurs États membres, le nombre de chômeurs et la durée du chômage augmentent et l'adéquation entre l'offre et la demande se détériore. Il souligne également que les problèmes économiques et sociaux exacerbent l'euroscepticisme des citoyens.

Dans ce contexte, le Parlement accueille favorablement la communication de la Commission, en particulier son orientation résolue vers la lutte contre le chômage des jeunes par des investissements dans les compétences, son appel à une modernisation des systèmes d'enseignement supérieur et la promotion d'un enseignement et d'une formation professionnels (EFP) de qualité au niveau mondial. Il se réjouit également de l'adoption de mesures en vue de remédier au déficit d'enseignants et de formateurs qualifiés.

Face à la crise économique et financière, le Parlement estime que les États membres doivent assurer le droit de chacun, indépendamment de sa situation économique, à une éducation gratuite et universelle et de qualité. Il rappelle que de meilleures compétences linguistiques favorisent la mobilité et améliorent l'aptitude à l'emploi, la compréhension des autres cultures et les relations interculturelles. Il soutient donc sans réserve la proposition de la Commission en faveur d'un nouvel indicateur européen des compétences linguistiques dont l'objectif pour 2020 serait la connaissance d'une langue étrangère par au moins 50% de la population âgée de 15 ans et l'apprentissage par au moins 75% d'une deuxième langue étrangère.

Le Parlement demande également une approche globale de l'enseignement et de la formation incluant l'apprentissage non formel et informel.

Rappelant les objectifs généraux et les buts que l'Union s'est fixés dans le cadre de la stratégie Europe 2020, le Parlement appelle les États membres à faire des dépenses et des investissements publics dans les domaines de l'enseignement, de la formation, de la recherche et de l'innovation une priorité. Il rappelle en effet que toute coupe budgétaire dans ces domaines aura une influence négative sur l'éducation.

Parallèlement, le Parlement se dit favorable à un suivi des situations nationales et au lancement d'un débat au niveau de l'Union avec les parties prenantes concernées en matière d'efficacité des investissements dans l'éducation. Il prie également le Conseil d'adopter sans retard la directive horizontale anti-discrimination, un instrument essentiel pour garantir une égalité véritable et lutter contre les préjugés et la discrimination, y compris à l'école.

Réaffirmant le principe de l'égalité d'accès à l'éducation, le Parlement demande que l'on garantisse un enseignement et des formations de qualité et accessibles même en période de restrictions budgétaires.

La jeunesse: un investissement pour le futur : rappelant l'importance des jeunes pour la réalisation des objectifs de la stratégie Europe 2020, le Parlement demande la reconnaissance et l'implication des organisations de jeunesse et de la société civile dans l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies de formation tout au long de la vie.

Il appelle à reconnaître les qualifications acquises par les jeunes dans le cadre d'études suivies dans des universités autres que leurs universités-mères, à commencer par celles acquises dans le cadre du programme Erasmus+. Il demande également à ce que les apprenants et les organisations auxquelles ils sont attachés soient impliqués dans les processus décisionnels relatifs à l'éducation.

Parallèlement, le Parlement presse les États membres de rendre l'EFP plus attractif et plus pertinent pour le marché du travail, et d'en faire une partie intégrante du système éducatif tout en garantissant sa qualité, notamment au travers de l'introduction de la formation dans les domaines de l'entrepreneuriat et des TIC, en coopération avec les entreprises.

Le Parlement invite les États membres et les pouvoirs locaux et régionaux à inclure des éléments de formation à la création d'entreprise dans les programmes de l'enseignement de base, de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur.

En ce qui concerne les formations scientifiques, le Parlement insiste sur la nécessité d'accroître l'attractivité et la valeur des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques dans l'enseignement. De même, il appelle les États membres à dispenser des formations plus efficaces axées sur les compétences transversales, les compétences linguistiques et les compétences de gestion et de direction d'entreprise, de façon à renforcer l'employabilité à travers l'ensemble de l'Europe. D'une manière générale, le Parlement en appelle à la pluridisciplinarité dans les programmes scolaires et à l'évolution des formations dispensées.

Pour les jeunes en décrochage, le Parlement demande des stages et des apprentissages de grande qualité, notamment pour ceux qui n'étudient pas, ne travaillent pas et ne suivent pas de formation (NEET). Les employeurs sont également appelés à proposer davantage de contrats d'apprentissage de qualité aux jeunes afin d'améliorer leur carrière professionnelle.

Soulignant la plus-value d'une expérience à l'étranger pour accompagner les jeunes en décrochage scolaire ou sans diplôme, le Parlement estime que le programme Erasmus+ devrait constituer un cadre excellent leur permettant de suivre une partie de leur formation professionnelle à l'étranger.

Il appelle en outre les États membres à :

- mettre en place les politiques d'accompagnement pour les jeunes en chômage de longue durée ;
- investir dans les mécanismes d'activation précoce du marché du travail et les mécanismes d'accès à l'emploi ;
- mettre rapidement en œuvre l'initiative Garantie européenne pour la jeunesse ;
- empêcher la baisse des ressources destinées au soutien de l'emploi et de la formation des jeunes.

En matière de financement, le Parlement appelle à une approche intégrée visant à mettre en œuvre les possibilités d'accès au financement du Fonds social européen (FSE) et du Fonds de cohésion, ainsi qu'aux sources nationales de financement dans la perspective d'une croissance intelligente. Il souligne le rôle du FSE pour soutenir les investissements dans l'éducation et la formation, les compétences et l'apprentissage tout au long de la vie et plaide en faveur de l'affectation au FSE d'une part minimale globale s'élevant à 25% du budget de la politique de cohésion.

Un objectif majeur: les partenariats : le Parlement souligne que des partenariats forts puisent dans les synergies entre les ressources humaines et les ressources financières et permettent le partage des coûts de la formation permanente. Il demande une amélioration du dialogue social et civil en matière d'éducation et de formation au niveau national comme au niveau de l'Union, ainsi qu'un renforcement du rôle des partenaires sociaux dans l'élaboration des politiques. Il estime que la promotion des partenariats public-privé est une mesure importante assurant une responsabilité commune pour l'éducation et l'insertion professionnelle, en vue d'une adaptation plus rapide des diplômés aux exigences de l'industrie et du marché, ainsi que pour assurer des ressources supplémentaires en vue de la rénovation technologique du processus éducatif.

Parallèlement, le Parlement souligne que la communication de la Commission ne définit pas la moindre mesure concrète de mise en œuvre de la coopération entre le secteur éducatif et les divers partenaires sociaux et économiques. Il invite dès lors la Commission à solliciter activement un soutien et des initiatives ainsi que d'autres formes de coopération avec le secteur privé visant à améliorer l'éducation. Il appelle ainsi les États membres à améliorer la coopération et les partenariats entre les entreprises et le secteur de l'éducation à tous les niveaux.

D'autre part, le Parlement invite la Commission et les États membres à réfléchir soigneusement au concept de partage des coûts comme moyen de financer l'éducation. Il préconise un renforcement de la coopération entre les établissements et les prestataires de services d'enseignement, les entreprises, les partenaires sociaux, les organisations civiles, les autorités locales, régionales et nationales et les services pour l'emploi afin d'échanger les meilleures pratiques, promouvoir les partenariats et s'employer à proposer des stages et des contrats d'apprentissage de qualité.

Perspectives de la formation tout au long de la vie : le Parlement encourage les États membres à promouvoir la coopération et les synergies dans le domaine de la formation permanente, en particulier pour élargir l'accès aux formations et concevoir, adapter et moderniser les programmes des établissements d'enseignement. Il constate la grande disparité des ressources et connaissances disponibles en matière de TIC dans les écoles et les établissements d'enseignement supérieur entre les différents États membres, et même au sein des États membres. Il insiste sur la nécessité d'intégrer systématiquement les infrastructures et connaissances dans le domaine des TIC dans tous les secteurs de l'éducation et de la formation. Il relève également l'importance de reconnaître l'éducation comme un droit humain et prie les États membres d'améliorer l'accès ouvert aux documents pédagogiques et scientifiques afin de réduire les coûts de l'éducation et de la recherche, en particulier à la lumière des récentes coupes budgétaires.

Le Parlement exhorte par ailleurs les États membres à investir dans l'apprentissage tout au long de la vie des enseignants, afin de contribuer à leur développement professionnel et personnel, ainsi qu'à améliorer le statut et les conditions de travail des enseignants. Il appelle également à la valorisation de la profession enseignant.

Le Parlement demande par ailleurs que des mesures soient prises pour :

- fixer des critères uniformes et des objectifs d'évaluation concernant l'efficacité du travail des enseignants ;
- fixer des parcours d'apprentissage individualisés afin d'aider les personnes à actualiser et à améliorer leurs compétences productives,

- sociales et économiques tout au long de leur vie ;
- introduire des mesures spécifiques, sous la forme d'un soutien financier aux personnes issues de milieux socio-économiques défavorisés, afin d'offrir à chacun la possibilité d'atteindre le niveau d'éducation le plus élevé ;
  - veiller à ce que le système éducatif réponde aux besoins de tout étudiant tout au long de ses études ;
  - proposer des solutions de soutien sur mesure aux Roms et autres minorités ;
  - résoudre les problèmes de la ségrégation par métier et de la discrimination salariale, et éliminer la discrimination fondée sur le genre et l'orientation sexuelle dans l'éducation ;
  - proposer un large éventail de structures de soutien, comme des bourses, des subventions et des prêts étudiant à des conditions favorables, des systèmes de tutorat, de parrainage et de constitution de réseaux au bénéfice des élèves défavorisés ;
  - élargir l'accès à l'éducation et aux stages.

Le Parlement appelle en outre les États membres à déployer des efforts importants pour réduire les taux de décrochage scolaire de manière à atteindre les objectifs fixés dans la stratégie Europe 2020 visant à parvenir à un taux de décrochage inférieur à 10% des élèves.

Il souligne la nécessité de se préoccuper particulièrement des adultes peu qualifiés et du rôle joué par l'éducation et la formation des adultes pour accéder à ces groupes, et de mettre l'accent sur l'apprentissage intergénérationnel. Il appelle en outre les États membres à encourager les activités bénévoles à tout âge.

Mettant en avant les possibilités offertes par les cours de masse en ligne accessibles à tous (MOOCs - Massive Open Online Courses), le Parlement en appelle à des mesures favorisant l'égalité de tous les apprenants et permettant de réduire les coûts de l'éducation pour les apprenants comme pour les universités.

Il soutient fermement la création d'un espace européen des compétences et des certifications visant à la transparence et à la reconnaissance des qualifications acquises via l'EFP et propose d'étendre cette reconnaissance aux qualifications acquises en dehors du système formel d'éducation et de formation.

Le Parlement prie les États membres de procéder, sur une base régulière, à un suivi et à des évaluations, en associant les acteurs concernés, afin de déterminer si leur système et leurs programmes éducatifs sont parvenus à toucher les membres des catégories sociales vulnérables.

Il appelle enfin les États membres à prendre les mesures nécessaires pour réformer leur système éducatif en ligne avec les propositions faites dans la présente résolution.